

Fiche d'inscription 2019 | 2020

Les rubriques comportant un **●** sont à compléter à l'aide de la notice d'inscription

IMPORTANT : vous devez être en règle vis-à-vis de la CVEC avant de vous inscrire à l'université.

La Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) 1 7 est obligatoire et forfaitaire (91€ pour 2019-2020). Chaque étudiant.e. et doctorant.e doit obligatoirement être en règle avec la CVEC avant l'inscription à l'université en se connectant au site du CROUS <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Après paiement en ligne par carte bancaire, une **attestation de quittance avec un numéro** est générée, **elle sera exigée et contrôlée lors de l'inscription à l'université**. En l'absence d'une attestation en règle, l'inscription à l'université ne sera pas possible. **Les boursier.ière.s doivent se connecter** pour obtenir gratuitement leur attestation.

N° ETUDIANT : |_|_|_|_|_|_|_|_|_| 1

NOM DE FAMILLE (figure sur l'acte de naissance) :

PRÉNOM 1 : PRÉNOM 2 :

NOM D'USAGE :

N° INE (identifiant national étudiant) **OBLIGATOIRE** en majuscule : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| 2

Mettre les accents sur les noms et prénoms le cas échéant

Attention : écrire le zéro = Ø

FÉMININ MASCULIN

DATE DE NAISSANCE |_|_|_|/|_|_|_|/|_|_|_|_| DÉPARTEMENT |_|_|_|_|

PAYS DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

VILLE DE NAISSANCE : ARRONDISSEMENT :

SITUATION FAMILIALE 1 Seul.e sans enfant 2 En couple sans enfant
 3 Seul.e avec enfant.s 4 En couple avec enfant.s Nombre d'enfants : |_|_|_|

SITUATION DE HANDICAP A - Auditif V - Visuel M - Moteur AM - Auditif Moteur
 AV - Auditif Visuel T - Auditif Moteur Visuel MV - Moteur Visuel XX - Autres

Handi 3A Relais Handicap <http://www.univ-angers.fr/handi3a>

TEL. : 02 41 22 64 20

Adresse : La Passerelle, 2 rue Lakanal (campus de Belle Beille)

courriel : handi3a@univ-angers.fr

SITUATION MILITAIRE 3

▪ Étudiant né avant le 1er janvier 1979, dans quelle situation êtes-vous ?

3 Exempté 4 Service accompli 5 Sursitaire

▪ Étudiant né à partir du 1er janvier 1979, étudiante née à partir du 1er janvier 1983, avez-vous accompli :

6 J.A.P.D. ou J.D.C. 8 Recensement 7 en Attente

PREMIÈRE INSCRIPTION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS 4 Année : |_|_|_|_|_|/|_|_|_|_|_|

Établissement :

PREMIÈRE INSCRIPTION EN UNIVERSITÉ PUBLIQUE FRANÇAISE Année : |_|_|_|_|_|/|_|_|_|_|_|

Établissement :

Précisez l'Université de rattachement en cas de site délocalisé :

PREMIÈRE INSCRIPTION A L'UNIVERSITÉ D'ANGERS Année : |_|_|_|_|_|/|_|_|_|_|_|

BACCALAURÉAT OU ÉQUIVALENCE 5

Série : Spécialité : Mention : Année d'obtention |_|_|_|_|_|

Équivalence préciser : ou Baccalauréat étranger Année d'obtention |_|_|_|_|_|

Établissement fréquenté : LY Lycée 16 Université 15 Autres écoles

Nom de l'établissement : Département : |_|_|_|_|_|

ADRESSES 6

Adresse permanente (en général celle des parents) :

Code postal |_|_|_|_|_| Ville : Arrondissement :

Pays : N° de téléphone |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Type d'hébergement pour l'année en cours :

1 Résidence universitaire 2 Foyer agréé 3 Logement HLM-CROUS 4 Domicile parental

5 Logement personnel indépendant (hors chambre étudiant) 6 Chambre étudiant (chez un particulier)

7 Autre

Adresse pour l'année en cours (si différente de l'adresse permanente) :

Code postal |_|_|_|_|_| Ville : Arrondissement :

Pays : N° de téléphone |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

N° de portable de l'étudiant.e |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Régime d'Inscription 7 1 Formation initiale 4 Formation par apprentissage

STATUT : 01 Étudiant 02 Auditeur libre 04 Capacitaire 1ère année

PROFESSION DE L'ÉTUDIANT.E 8

Catégorie socio-professionnelle de l'étudiant.e |__|__|

Si vous travaillez, précisez :

- Votre activité professionnelle au cours de l'année universitaire |__|

- Votre quotité de travail :

1 - Temps complet

2 - Temps partiel supérieur au mi-temps

4 - Temps partiel inférieur ou égal au mi-temps

PROFESSION DU PARENT RÉFÉRENT : Catégorie socio-prof. |__|__|

PROFESSION DU SECOND PARENT : Catégorie socio-prof. |__|__|

SPORTIF.VE DE HAUT NIVEAU Reconnu par la Direction de la Jeunesse et des Sports (joindre un justificatif)

Départemental

Régional

National

Contribution de Vie Etudiante et Campus (CVEC) 1 7

N° d'attestation d'acquiescement |__|__|__|__| - |__|__|__|__| - |__|__|

Bénéficiez-vous d'un financement ? 9 Si oui, précisez le type de financement (autre que les bourses d'enseignement Supérieur) :

E Aide au mérite G Aide à la mobilité D Aide spécifique (ex-FNAU)

H Bourse non exonérante des droits d'inscription attribuée par un gouvernement étranger

I Allocation pour la diversité dans la fonction publique

J Soutien financier aux doctorants

ÊTES-VOUS INSCRIT.E DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME D'ÉCHANGE INTERNATIONAL ?

si oui, à compléter obligatoirement :

Sens de l'échange : A Accueil E Départ

ERASMUS+ (études)

ERASMUS+ (stage)

ERASMUS double diplôme

ERASMUS MUNDUS

Accord bilatéral

Accord bilatéral double diplôme

Autres programmes financés par l'Union Européenne

Programmes ISEP

Programme BCI (Bureau de Coopération Interuniversitaire) (ex-CREPUQ)

Délocalisation

Pays :

Etablissement étranger (obligatoire pour les départs) :

DERNIER ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ

01 BTS

02 Classe Prépa Grandes Écoles ou Prépa intégrée

03 École de commerce, gestion, compta (hors prépa)

04 École d'ingénieurs

05 Établissement privé d'enseignement univ. (ex: UCO)

06 Établissement d'ens. sup. artistique ou culturel

10 Établissement étranger

11 École Normale Supérieure

13 École d'architecture

16 Université (y compris ESPE)

15 Autres écoles ou cursus

18 Établissement de formations paramédicales ou sociales

LY Lycée

00 Sans objet

NOM DE CET ÉTABLISSEMENT :

DÉPARTEMENT : |__|__|__| PAYS : ANNÉE |__|__|__| / |__|__|__|

SITUATION EN 2018-2019

A Enseignement secondaire (y compris par correspondance et y compris les lycées français à l'étranger)

B BTS **C** IUT **D** CPGE (non inscrit à l'université)

E Ecole d'Ingénieurs (universitaire ou non)

G CNED (uniquement pour la préparation des concours de l'enseignement)

H Université (hors IUT - ESPÉ - École Ingénieur Universitaire)

J École de Management (école de commerce, gestion)

K Grands établissements (Instituts catholiques, École Normale Supérieure, CNAM, ENSAM, Etablissement hors université préparant aux concours paramédicaux ...)

M ESPÉ

Q Établissement étranger d'enseignement **secondaire**, y compris en France

R Établissement étranger d'enseignement **supérieur**, y compris en France

S Autre établissement ou cursus (hors secondaire, BTS, école d'ingénieurs, CPGE, université, IUT, ESPÉ, institut catholique, établissement préparant aux concours paramédicaux)

T Non scolarisé en 2018-2019 et jamais entré dans l'enseignement supérieur (études différées)

U Non scolarisé en 2018-2019 mais précédemment entré dans l'enseignement supérieur universitaire ou non (reprise d'études)

Nom de cet établissement :
Département 00 | | | | Pays :

DERNIER DIPLÔME OBTENU 11 Dans le cas où vous avez obtenu plusieurs diplômes, il convient de retenir :

- le diplôme de niveau le plus élevé
- l'attestation de CPGE si vous possédez à la fois une attestation de CPGE et un DEUG
- le diplôme d'ingénieur lorsque vous avez à la fois un diplôme d'ingénieur et un master

Libellé du dernier diplôme obtenu.....

Code | | | | (reportez-vous au tableau page 2, rubrique 11 de la notice d'inscription)

Département : | | | | Pays : Année | | | | / | | | |

Etablissement :

ÊTES-VOUS INSCRIT.E DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT EN 2019-2020 ? 12

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 01 BTS | <input type="checkbox"/> 02 Classe Prépa Grandes Ecoles ou Prépa intégrée |
| <input type="checkbox"/> 03 École de commerce, gestion, compta (hors prépa) | <input type="checkbox"/> 04 École d'ingénieurs |
| <input type="checkbox"/> 05 Établissement privé d'enseignement univ. (ex: UCO) | <input type="checkbox"/> 06 Établissement d'ens. sup. artistique ou culturel |
| <input type="checkbox"/> 10 Établissement étranger | <input type="checkbox"/> 11 École normale supérieure |
| <input type="checkbox"/> 13 École d'architecture | <input type="checkbox"/> 16 Université (y compris ESPÉ) |
| <input type="checkbox"/> 15 Autres écoles ou cursus (hors CNAM) | |
| <input type="checkbox"/> 17 CNED pour les préparations aux concours de l'enseignement | |
| <input type="checkbox"/> 18 Établissement de formations paramédicales ou sociales | |
| <input type="checkbox"/> 00 Sans objet, pas d'autres cursus | |

INSCRIPTION AU DIPLÔME POUR L'ANNÉE 2019-2020

Type de diplôme : Licence Master Licence professionnelle DUT Autres

Intitulé du diplôme 13 :

Parcours :

Candidat.e.s de Parcousup pour une Licence 1, si vous avez obtenu une réponse 'oui si' (aménagement) cocher cette case

Régime d'inscription : 1 Formation initiale 4 Formation par apprentissage

Si vous êtes boursier, indiquez le type de bourse :

01 Gouvernement français Enseignement supérieur (fournir la notification conditionnelle de bourse)

Titre d'accès : Interne Externe → Intitulé du diplôme :

Externe → Diplôme autre cursus 14 | | | |

Type établissement (cf. tableau en haut de page) | | |

Établissement..... | | | |

Département ou Pays | | | |

Année universitaire | | | | / | | | |

INSCRIPTION A UN DEUXIÈME DIPLÔME

Intitulé du diplôme 13 :

Parcours :

Régime d'inscription : 1 Formation initiale 4 Formation par apprentissage

INSCRIPTION A UN TROISIÈME DIPLÔME

Intitulé du diplôme 13 :

Parcours :

Régime d'inscription : 1 Formation initiale 4 Formation par apprentissage

CURSUS EXTERNE 15 Formations suivies antérieurement - à compléter obligatoirement

1° Année universitaire | | | | / | | | | Niveau de formation (années après bac) | |

Diplôme autre cursus 14 | | | |

Libellé et Type de diplôme (cf. 11).....

Code | | | | cursus : L M D

Département/Pays | | | |

Libellé et type établissement (cf. ci-dessus)..... | | | |

Obtention : Niveau Diplôme Crédits acquis : | | | | VAE Situation année antérieure | | |

2° Année universitaire | | | | / | | | | Niveau de formation (années après bac) | |

Diplôme autre cursus 14 | | | |

Libellé et Type de diplôme (cf. 11).....

Code | | | | cursus : L M D

Département/Pays | | | |

Libellé et type établissement (cf. ci-dessus)..... | | | |

Obtention : Niveau Diplôme Crédits acquis : | | | | VAE Situation année antérieure | | |

Au 1^{er} septembre 2019, tous les bénéficiaires du régime étudiant basculent automatiquement dans le régime général. Les étudiant.e.s nouvellement inscrit.e.s à partir du 1^{er} septembre 2018 restent sous la couverture de leurs parents (pour la majorité le régime général). Aucune démarche particulière n'est nécessaire lors de l'inscription à l'université.

Étudiant.e.s étranger.ère.s : se reporter à la notice, point 1 6

En application de la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : les informations mentionnées dans ce dossier seront utilisées par l'université d'Angers dans le cadre de votre inscription, du déroulement de votre scolarité et pour la délivrance des titres et diplômes relatifs à votre inscription. Elles peuvent être utilisées dans le cadre de statistiques pour l'établissement ou pour le ministère. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et, pour un motif légitime, de suppression des données vous concernant. A cet effet vous pouvez utiliser l'adresse courriel scolarite@contact.univ-angers.fr

L'Université d'Angers vous informe qu'elle est susceptible de vous prendre en photo dans le cadre de vos activités universitaires (cours, pratiques sportives, ...) et de reproduire ces images dans ses différents supports de communication (agenda étudiant, site internet, ...) sans que soit demandé de façon systématique une autorisation écrite. Le photographe ou le réalisateur s'engage, néanmoins, à vous prévenir sur place de vos droits à l'image et de la possibilité de vous retirer du champ.

Je soussigné.e, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à _____, le _____ signature :

OBLIGATOIRE

Signature des parents pour l'étudiant.e mineur.e.

Je soussigné.e, autorise l'étudiant.e mineur.e désigné.e ci-dessus à s'inscrire à l'Université d'Angers.

NOM, prénom :

Fait à _____, le _____ signature :

NOTICE D'INSCRIPTION

1 Numéro étudiant :

Ce numéro est à remplir uniquement si vous avez déjà été inscrit.e à l'Université d'Angers, sinon un numéro vous sera attribué le jour de l'inscription.

2 Numéro INE ou INES (11 caractères à inscrire en majuscules) :

Ce numéro est **indispensable** à votre inscription, vous le trouverez :

➤ en cas de **réinscription** : sur votre ancienne carte d'étudiant.

➤ en cas de **première inscription** à l'Université et si vous êtes bachelier.ère depuis 1995 : le numéro BEA qui figure sur votre relevé de notes du baccalauréat va devenir votre numéro INE.

3 Situation militaire :

La loi n°97-1019 du 28 Octobre 1997, modifiée par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010, fait obligation aux jeunes français nés à partir du 1er janvier 1979 et françaises nées à partir du 1er janvier 1983 de se faire recenser et de participer à une Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C.).

▪ Le recensement est une démarche administrative, **à caractère obligatoire**, qu'effectue chaque Français dès l'âge de 16 ans. Lors de votre recensement auprès de la mairie de votre domicile, il vous sera délivré un certificat de recensement.

▪ La J.D.C. est une journée organisée pour sensibiliser les participants aux questions de la défense. Un certificat individuel de participation est délivré à l'issue de cette journée.

Votre dossier d'inscription, selon votre date de naissance, devra donc **impérativement comporter une photocopie** :

- de l'attestation de recensement,

ou

- du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (J.D.C.) ou de la journée d'appel de préparation à la défense (J.A.P.D.)

La case « En attente » concerne les étudiant.e.s de moins de 18 ans sans attestation de recensement ou les étudiant.e.s de plus de 18 ans sans certificat de participation à la J.D.C. ou à la J.A.P.D.

Si vous n'êtes pas en possession de ces documents, vous devrez régulariser votre situation dans le courant de l'année universitaire auprès des services administratifs.

Ces certificats sont obligatoires pour vous présenter aux examens et pour la délivrance du diplôme.

4 Première inscription dans l'Enseignement supérieur :

Il s'agit de préciser l'année où vous vous êtes inscrit.e pour la première fois dans un établissement de **l'enseignement supérieur en France** (public ou privé), soit pour suivre une formation diplômante post-bac, soit pour préparer un concours de niveau

supérieur au bac (ex : CPGE, BTS, école de commerce, école d'ingénieur).

Il ne faut donc pas tenir compte des inscriptions précédentes dans une université étrangère. Elle exclut également les années où l'étudiant.e se serait inscrit.e dans un établissement de l'enseignement supérieur en tant **qu'auditeur libre**.

En revanche les capacités en droit et les DAEU, ainsi que l'ESEU, sont considérés comme des formations diplômantes.

L'année d'entrée dans l'enseignement supérieur est postérieure ou égale à l'année du bac.

5 Baccalauréat ou équivalence :

Pour un baccalauréat obtenu pendant l'année scolaire n/n+1, c'est l'année civile n+1 qui doit être indiquée.

Exemple : pour l'année scolaire 2018-2019, l'année d'obtention du baccalauréat est 2019.

Sont considérés comme « équivalence » : la capacité en droit, l'ESEU ou le DAEU, la validation d'études, d'expériences professionnelles, d'acquis personnels.

IMPORTANT

Si vous venez d'une autre université, vous devez demander le transfert de votre dossier auprès de votre établissement d'origine.

6 Adresse :

Veillez indiquer une adresse pour l'année en cours si vous avez un logement indépendant et une adresse permanente (adresse qui est la moins susceptible de changer, par exemple celle des parents), afin que nous puissions vous contacter même en cas de déménagement. Si cette adresse doit changer dans le courant de l'année, pensez à avertir votre service scolarité.

7 Régime d'inscription :

La Formation initiale : vous êtes étudiant.e ou étudiant.e salarié.e poursuivant des études à l'Université d'Angers.

La Formation par apprentissage : vous effectuez une formation en alternant des périodes à l'Université d'Angers et dans une entreprise ou un autre centre de formation.

Régime spécifique d'études

Sous conditions, certain.e.s étudiant.e.s peuvent bénéficier d'un régime spécifique d'études :

salarié.e, chargé.e de famille, sportif.ve de haut niveau, artiste justifiant une pratique de haut niveau, titulaire d'un mandat électif, statut d'étudiant.e entrepreneur, en situation de handicap ou de santé particulière, engagé.e dans un double cursus.

Plus d'informations et formulaire de demande sur :

www.univ-angers.fr Menu 'étudiant', 's'inscrire', 'aménagement de scolarité'

Etablir la demande le plus tôt possible

8 Activité professionnelle :

Profession de l'étudiant.e et des parents, à remplir à l'aide de la liste ci-dessous :
Les chômeurs doivent être codés dans leur ancienne profession.

Agriculteurs sur petite exploitation	11	Ouvriers qualifiés de type industriel	62
Agriculteurs sur moyenne exploitation	12	Ouvriers qualifiés de type artisanal	63
Agriculteurs sur grande exploitation	13	Ouvriers qualifiés manutention magasin	65
Artisans	21	Personnels des services directs aux particul.	56
Cadres admin. et commerciaux d'entreprise	37	Policiers ou militaires	53
Cadres de la fonction publique	33	Professeurs et assimilés	34
Chauffeur	64	Profession de l'info, des arts et spectacles	35
Chefs d'entreprise 10 salariés ou plus	23	Profession interm. adm. fonction publique	45
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	81	Profession interm. adm. et com. Entreprises	46
Clergé et religieux	44	Profession interm. santé et trav. Social	43
Commerçants et assimilés	22	Profession libérale	31
Contremaîtres et agents de maîtrise	48	Retraités agriculteurs exploitants	71
Employés administratifs d'entreprise	54	Retraités artisans, comm. et chefs d'entrep.	72
Employés civils et agents de maîtrise	52	Retraités cadres	74
Employés de commerce	55	Retraités professions intermédiaires	75
Elèves/Étudiants	84	Retraités employés	77
Ingénieurs et cadres techn. d'entreprise	38	Retraités ouvriers	78
Instituteurs et assimilés	42	Sans profession - 60 ans (hors retraité)	85
Ouvriers agricoles	69	Sans profession + 60 ans (hors retraité)	86
Ouvriers non qualifiés de type industriel	67	Techniciens	47
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	68	Non renseigné	99

Le tableau ci-dessous précise les PCS dans lesquelles doivent être codées certaines professions :

PROFESSION	PCS
Médecin hospitalier	34 Professeurs, professions scientifiques
Interne des hôpitaux	34 Professeurs, professions scientifiques
Maître auxiliaire	42 Instituteurs et assimilés
Maître d'internat et surveillant d'externat	42 Instituteurs et assimilés
Aide éducateur	52 Employés civils et agent de service de la FP
Conseiller d'éducation	42 Instituteurs et assimilés
Officier et élève officier des armées	33 Cadres de la fonction publique

Activité professionnelle :

Inactivité	A Aide éducateur	F
Dispositifs de conversion (1)	B Autre emploi jeune	G
Emploi inférieur ou égal à 1 mois	C Étudiant rémunéré au titre de ses études, interne en médecine, doctorant	H
Emploi supérieur à 1 mois et inférieur ou égal à 6 mois	D Étudiant fonctionnaire ou militaire rémunéré au titre de ses études	K
Emploi supérieur à 6 mois	E Étudiant bénéficiant d'un Emploi d'Avenir Professeur	L

(1) Les dispositifs de conversion ne concernent que les étudiant.e.s bénéficiant de congés individuels de formation non exonéré.e.s des droits.

9 Bourses :

Les **aides à la mobilité** correspondent aux aides attribuées pour faciliter la mobilité des étudiant.e.s mais excluent celles attribuées dans le cadre d'échanges internationaux.

Les bourses de l'enseignement supérieur sont saisies au moment de l'inscription au diplôme page 3.

Les étudiant.e.s non boursier.ère.s doivent laisser ce cadre à blanc.

10 Situation de l'année précédente - Département -

Les étudiant.e.s fréquentant un établissement étranger dans le cadre de programmes d'échanges internationaux ou d'accords bilatéraux devront indiquer la modalité **"00" dans la case "Département"**.

10 Dernier diplôme obtenu :

Dans le cas où vous avez obtenu plusieurs diplômes, il convient de retenir :

- le diplôme de niveau le **plus élevé**
- l'attestation de CPGE dans le cas où vous possédez à la fois une attestation de CPGE et un DEUG
- le diplôme d'ingénieur lorsque vous avez à la fois un diplôme d'ingénieur et un master.

code	Libellé type du dernier diplôme obtenu
001	Baccalauréat (Français)
002	DAEU
003	ESEU
004	Capacité en droit
010	BTS
011	DUT
012	Attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE
013	DEUG (y compris DEUG intermédiaire)
014	DEUG IUP
015	DEUP
016	Attestation de fin de 1ère année de médecine,

	de pharmacie et d'ontologie
017	DEUST
029	Autre diplôme de 1er cycle (DU,...)
030	Diplôme d'éducateur
031	Diplôme d'infirmier
032	Diplôme d'orthophoniste
033	Diplôme d'assistante sociale
034	Autre diplôme paramédical et social
040	Licence et Licence LMD
041	Licence professionnelle
042	Licence IUP, Licence LMD-parcours IUP
050	Maîtrise (y compris Maîtrise intermédiaire)
051	Maîtrise IUP, Maîtrise LMD-parcours IUP

052	MST
053	MSG
054	MIAGE
055	Diplôme de fin de 2ème cycle des études médicales et pharmaceutiques
056	Diplôme de Sage Femme
057	Magistère
069	Autre diplôme de 2ème cycle hors Magistère (DU, ...)
070	DEA
071	DESS
072	MASTER
073	Diplôme d'ingénieur (Universitaire ou non)
079	Autre diplôme de 3ème cycle hors diplôme d'ingénieur (Doctorat, DU, ...)
080	Docteur en médecine

081	DES pharmacie
082	DES médecine
083	Capacité médecine
084	Attestation de Formation Spécialisée
085	Attestation de Formation Spécialisée Approfondie
086	DIS médecine
087	Dip Etude Spéc Compl Médecine
088	Dip formation générale santé grade Licence
089	Dip formation générale santé grade Master
500	Diplôme d'établissement étranger supérieur
501	Diplôme d'établissement étranger secondaire
510	DELFB
511	DALFB
519	Autre diplôme supérieur
900	Aucun diplôme supérieur

1 2 Coursus parallèle :

Les étudiant.e.s fréquentant un établissement étranger dans le cadre de programmes d'échanges internationaux ou d'accords bilatéraux ne doivent pas renseigner la modalité "10" (établissement étranger d'ens. sup.) **mais "00"**.

1 3 Inscription au(x) diplôme(s) :

Écrire en toute lettre l'intitulé du **diplôme** en précisant **l'année** du diplôme et le **parcours**, le cas échéant (ex : 2ème année de Licence droit, économie, gestion, mention économie et gestion parcours gestion).

Titre d'accès : vous devez préciser le titre d'accès interne (diplôme obtenu à l'Université d'Angers) ou externe (diplôme obtenu dans un autre établissement) qui vous permet de vous inscrire au diplôme demandé.

1 4 Diplômes autre cursus :

Aucun diplôme (bac)	000	Diplôme d'architecture	005	Diplôme formation comptable	010
BTS	001	Diplôme d'enseign. art / culture	006	Diplôme établissement universitaire	011
Diplôme de commerce visé	002	Diplôme secteur paramédical	007	Diplôme établissement étranger	012
Diplôme de commerce non visé	003	Diplôme fonctions sociales	008	Autre diplôme	013
Diplôme d'ingénieur	004	Diplôme sect. Admin./ juridique	009		

1 5 Coursus externe :

Le cursus externe correspond aux formations que vous avez suivies dans un établissement autre que l'Université d'Angers. Cette rubrique est importante pour répondre à des enquêtes statistiques.

Niveau de formation : reportez-vous au tableau ci-dessous

< ou = baccalauréat	0	BAC + 4	4
BAC + 1	1	BAC + 5	5
BAC + 2	2	> BAC + 5	6
BAC + 3	3	Sans objet	9

Type de diplôme : reportez-vous au tableau figurant à la rubrique 1 1 page 2.

Si vous avez obtenu votre diplôme par VAE, cochez la case correspondante.

1 6 Sécurité sociale :

Au 1er septembre 2019, le régime étudiant est supprimé, tous les bénéficiaires basculeront automatiquement dans le régime général. Aucune démarche particulière n'est nécessaire lors de l'inscription à l'université, il faudra seulement mettre à jour votre carte vitale.

• **Nouvellement inscrit.e.s en université depuis la rentrée 2018 :** vous resterez sous le régime de vos parents jusqu'à la fin de vos études, en tant qu'assurés sociaux à titre autonome. Aucune démarche particulière n'est nécessaire lors de l'inscription à l'université, il faudra seulement mettre à jour votre carte vitale.

• **Étudiant.e.s étranger.ère.s ressortissant.e.s d'un état membre de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse :** vous restez rattaché.e.s à la sécurité sociale de votre pays et bénéficierez d'une prise en charge des soins sur la base de votre CEAM (Carte Européenne d'Assurance Maladie). Les étudiant.e.s en échanges (Erasmus) entrent dans ce cadre.

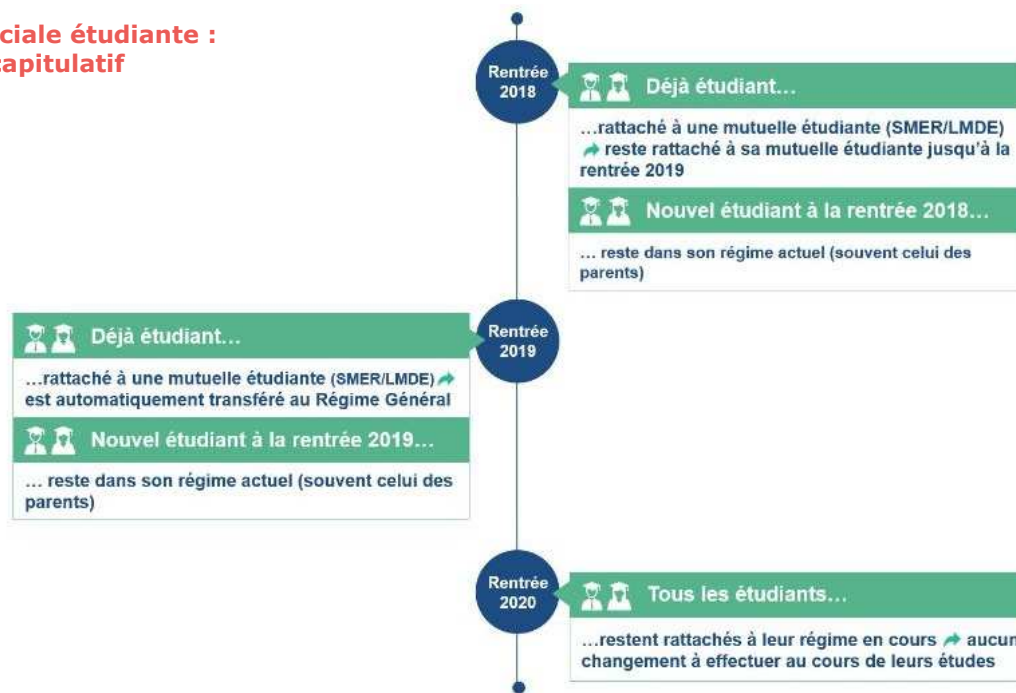
• **Étudiant.e.s étranger.ère.s d'un pays hors espace européen :** [les affilié.e.s déjà inscrit.e.s à l'université](#) et rattaché.e.s au régime de sécurité sociale étudiant basculeront automatiquement dans le régime général, sans démarche ni paiement de cotisation. [Les nouveaux-entrants doivent être couverts par le régime général](#) : après l'inscription à l'université (le certificat de scolarité sera exigé), **vous devrez obligatoirement vous inscrire, gratuitement, sur <https://etudiant-etranger.ameli.fr>**

Si vous n'effectuez pas cette démarche, vous ne serez pas couvert.e.

• **Pour information, vous pouvez souscrire à une mutuelle santé complémentaire.** La **sécurité sociale** permet d'être couvert.e pour ses dépenses de santé et effectue la première partie des remboursements. La **mutuelle complémentaire** permet le remboursement total ou partiel des dépenses non prises en charge par la sécurité sociale. L'affiliation à une mutuelle est facultative. Vous pouvez vous renseigner auprès de la mutuelle de vos parents pour savoir si vous pouvez en bénéficier. Attention, si vous étiez à la LMDE ou à la SMEBA, renseignez-vous pour savoir si la mutuelle complémentaire est toujours proposée.

Sécurité sociale étudiante : schéma récapitulatif

Source : CNAMTS



07 La CVEC : **IMPORTANT**

La Contribution de Vie Etudiante et de Campus est obligatoire et forfaitaire (91 € en 2019-2020). Elle remplace certains droits payés lors de l'inscription les années précédentes (FSDIE, Médecine préventive, ...).

Chaque étudiant.e et doctorant.e doit obligatoirement être en règle avec la CVEC avant l'inscription à l'université en se connectant au site du CROUS <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Après connexion, une **attestation de quittance avec un numéro** sera générée. **Elle sera exigée et contrôlée lors de l'inscription à l'université.** En l'absence d'une attestation en règle, l'inscription à l'université ne sera pas possible.

Les boursier.ière.s de l'enseignement supérieur sur critères sociaux sont exonéré.e.s mais doivent obligatoirement se connecter pour obtenir leur attestation. Les étranger.e.s Boursier.e.s du Gouvernement Français (BGF), doivent acquitter le paiement.

Les bénéficiaires de l'Aide Spécifique Annuelle du CROUS (ASAA), les réfugié.e.s. et les demandeurs d'asile enregistrés sont également exonérés mais doivent contacter le CROUS pour présenter les pièces justificatives puis obtenir leur attestation.

Pour en savoir plus, consulter le site : www.messervices.etudiant.gouv.fr.

www.univ-angers.fr

N'oubliez pas de dater et signer votre dossier !

● Une question sur l'université, le logement, la restauration, les transports, la santé, l'orientation, les loisirs ? Contacter le guichet Infocampus.

www.univ-angers.fr/infocampus

● Une carte d'étudiant **Pass sup'** vous attend après votre inscription. Reliée à un compte en ligne, elle vous permettra de payer vos repas au restaurant universitaire.

● N'oubliez pas de valider votre compte Espace Numérique pour consulter votre dossier, votre emploi du temps, vos résultats et notes aux examens et accéder à votre messagerie électronique sur le site de l'Université d'Angers.

www.univ-angers.fr > Mon université > Guichet numérique

BONNE ANNÉE UNIVERSITAIRE